

Date de dépôt : 24 septembre 2014

## Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant la situation de la psychiatrie adulte

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 4 octobre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Le Relais est une association genevoise de soutien aux proches de personnes souffrant de troubles psychiques, fondée en 1989 et reconnue d'utilité publique.*

*Pro Mente Sana est une association de défense des droits et intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques qui est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève et l'Office fédéral des assurances sociales. C'est à ce titre que nos associations entretiennent des relations étroites de partenariat avec tous les acteurs genevois de la psychiatrie adulte, partenariat qui comprend notamment :*

- des rencontres régulières à Belle-Idée avec des responsables concernant l'accueil des familles dans cette institution;*
- des réunions régulières en ville avec d'autres associations concernées (patients et proches) et le Département de Psychiatrie Adulte (responsables à divers niveaux);*
- un partenariat privilégié avec l'Equipe Mobile de Psychiatrie Adulte. Le Relais a favorisé sa création et fait partie du Comité de pilotage de cette équipe;*
- la participation d'un soignant, au sens large (médical ou psychosocial) aux groupes de soutien du Relais, chaque mois;*
- la participation de représentants des HUG aux conférences et débats que nous organisons sur différents sujets relatifs à la santé mentale;*

- interventions dans la formation, au niveau des cours postgrades, de médecins et infirmiers, ainsi que dans la formation en travail social (HETS).

Ces liens réguliers, basés sur la confiance réciproque, sont indispensables à une bonne prise en charge des patients et un bon partenariat avec les familles. C'est également fort de ces expériences, ainsi que de notre connaissance du réseau psycho-social en général, que nous devons constater avec inquiétude certaines évolutions en lien avec la psychiatrie adulte.

### **Départ de nombreux médecins des HUG en 2012**

Cette année a vu en effet le départ de nombreux médecins et la psychiatrie a été parmi les secteurs les plus touchés : 415 médecins en onze mois dont 84 psychiatres. Des médecins expérimentés ayant occupé des postes à responsabilités se sont même « expatriés » pour devenir des responsables dans d'autres cantons (Fribourg, Valais).

Selon des informations que nous tenons de source certaine, ces départs ne peuvent pas être mis seulement sur le compte de la suppression de la clause du besoin, qui a certes joué un rôle, ou de choix individuels de carrière. Est notamment en jeu la question du « management » du personnel, qui ne semble pas toujours privilégier la concertation et la délégation des responsabilités.

D'importantes lacunes sont également à déplorer en matière de développement de la motivation et de l'encouragement, au sein de professions souvent difficiles où le côté humain, surtout en psychiatrie, est très important.

Par ailleurs, des changements importants peuvent être dommageables pour les personnes concernées par des troubles psychiques et pour leurs familles. C'est pourquoi tous ces départs inquiètent beaucoup nos associations, surtout que les liens tissés, le capital d'expériences professionnelles et humaines sera difficile et long à rétablir avec de nouvelles personnes engagées, pour autant encore qu'elles le soient.

### **Nouvelles mesures d'économie**

Nos craintes déjà exprimées sont évidemment renforcées par les annonces qui se succèdent ces jours – on parle de 116 postes de travail supprimés en 2013 déjà – sur le nouveau plan d'économie des HUG, dont le mauvais goût de ses auteurs a voulu qu'il se nomme « per4mance ». Alors que son

*prédécesseur, Victoria, tout aussi malheureusement nommé, a laissé des séquelles durables au niveau de la psychiatrie, il apparaît que cette dernière ne sera pas épargnée, bien au contraire, par les nouvelles mesures. Si nous avons déjà le sentiment que ce secteur est en voie de devenir, avec les autres formes de médecine communautaire, un parent pauvre du monde médical genevois, nous devons relever qu'une nouvelle aggravation de sa situation serait de surcroît en totale contradiction avec la planification sanitaire cantonale. Cette dernière reconnaît en effet, à juste titre, l'augmentation des besoins en matière de santé psychique. A se demander qui du Conseil d'Etat ou de Boston consultants détermine la politique sanitaire genevoise ?*

*Au-delà de la seule question de la prise en charge des personnes concernées par les troubles psychiques, cette politique de « santé économique » ne l'est que pour elle-même et sûrement pas pour la collectivité prise dans son ensemble. En effet, les conséquences économiques des troubles psychiques lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un traitement adéquat sont bien supérieures aux coûts qu'ils peuvent engendrer à l'intérieur du système sanitaire – il n'est que de penser aux coûts induits par les incapacités de travail.*

*C'est ainsi que nous en appelons à vous, Mesdames et Messieurs les députés, pour qu'une réflexion sérieuse soit menée sur les moyens qu'il convient de donner à nos institutions pour qu'elles puissent conduire une véritable politique de santé mentale, indispensable au bon fonctionnement d'une société comme la nôtre. Et que l'on arrête enfin avec ces plans d'économies successifs, dignes des heures glorieuses de l'Union soviétique pour ce qui est de leur vision technocratique. Ceux-là n'ont pour conséquences que de déstabiliser les personnels de la santé, les soins, et partant les patients et leurs proches.*

*En vous remerciant par avance de porter à nos préoccupations l'attention qu'elles méritent, nous demeurons à votre entière disposition pour vous faire part plus avant de nos constats et propositions.*

N.B. 2 signatures

*p.a. Pro Mente Sana*

*M. Julien Dubouchet Corthay*

*Secrétaire général*

*40, rue des Vollandes*

*1207 Genève*

*Association Le Relais*

*M. Jean Dambon*

*Président*

*Maison des Associations*

*15, rue des Savoises*

*1205 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La pétition 1854 a été déposée auprès de votre Conseil le 17 décembre 2012 munie de deux signatures. Elle a été examinée en commission de la santé en mai et juin 2013 et a été adressée au Conseil d'Etat le 4 octobre 2013.

Les pétitionnaires s'inquiètent de certaines évolutions observées aux Hôpitaux universitaires de Genève (départ de médecins, programmes d'économies) et à leurs conséquences possibles dans le domaine de la psychiatrie adulte. Ils craignent une diminution de la qualité des prises en charge (plus grand recours à la médication par exemple). Afin que la politique de santé mentale du canton ne se réduise pas à une politique purement économique, ils demandent qu'une réflexion soit conduite sur l'adéquation des moyens dont disposent les institutions pour mettre en œuvre cette politique.

Conformément au souhait de votre Conseil, cette pétition est traitée en lien avec la résolution R 697 relative à la planification sanitaire. Cette dernière invite le Conseil d'Etat « à mettre davantage en évidence, dans la prochaine période de planification sanitaire, l'attention portée à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiatriques, en particulier dans ses aspects ambulatoire, médico-social (lits de long séjour) et de structures intermédiaires ».

En conséquence une attention toute particulière est apportée à cette thématique lors des travaux actuels de préparation de la période de planification sanitaire 2016-2019. Un groupe de travail spécifique est chargé de concevoir la projection de l'organisation de l'offre de soins psychiatriques à Genève. Il est notamment chargé d'identifier les structures intermédiaires dont certains patients au profil spécifique pourraient bénéficier. Ces réflexions ainsi que les orientations structurantes de l'offre de soins psychiatriques à Genève seront présentées à votre Conseil, au courant du premier trimestre 2015, dans le rapport de planification sanitaire 2016-2019.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP